



**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30**

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Maeva Aubertin Michèle Bugnet	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
1 procuration	Ghislaine Eynard a donné pouvoir à Christelle Aubertin		
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	02.12.26		
Objet :	Subvention exceptionnelle « Les Pas de l'Espoir »		
Rapporteur	Romain ESPINOSA		
N° Acte	9.1		

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de la commune. Il est un vecteur essentiel pour le dynamisme, l'attrait et le rayonnement de la commune.

En cela, il est important pour la commune d'apporter son soutien dans le fonctionnement des associations locales. Pour l'année 2025, plusieurs demandes de subventions ont été présentées, examinées et votées lors du conseil municipal du mois de mars.

Une nouvelle association a très récemment été créée par deux jeunes femmes Caderoussiennes : « Les Pas de l'Espoir ». Cette dernière a pour ambition de promouvoir la reprise de confiance et de vitalité par la pratique de la course à pieds et d'activités sportives adaptées, de soutenir les personnes touchées par la maladie dans leur parcours de reconstruction physique et morale, d'encourager la solidarité entre malades, anciens malades et accompagnants, de sensibiliser le grand public à l'importance du mouvement pour le bien être et la santé, de créer des événements sportifs et solidaires favorisant le partage, la motivation et l'espoir.

Dans cette optique, deux Caderoussiennes participeront au Corsica Raid Femina, en équipe, du 12 au 16 mai prochain, au profit de la lutte contre le cancer. 3 journées de défis sportifs rassemblant 8 disciplines. Le coût de l'inscription est de 5 697€ TTC, comprenant (l'hébergement en demi-pension, le matériel pour les épreuves (kayak, baudriers, casques, etc.), la logistique, l'encadrement technique, l'assistance médicale et la couverture médiatique de l'événement).

A cet égard, l'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2131-11 et L1611-4 ;

Vu la délibération n°26.03.03 du conseil municipal en date du 26 mars 2025, portant approbation du budget primitif 2025 ;

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

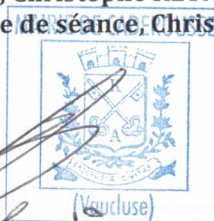
- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association « Les Pas de l'Espoir » au titre de l'exercice 2025.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Dossier approuvé à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme**  
**Caderousse le 3 décembre 2025**  
**Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL**  
**La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN**



*(Handwritten signatures)*